

## **PROCÈS-VERBAL**

### **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE CONSEIL CONSULTATIF DE PÊCHE LOINTAINE (LDAC)**

**Vidéoconférence (pour cause de COVID-19)**

**Mardi 26 mai 2020**

**11h30 - 13h30**

Président : Iván López Van der Veen

Vice-présidents : Béatrice Gorez, Juan Manuel Liria et Marc Ghiglia

Rapporteurs (Secrétariat) : Alexandre Rodríguez et Manuela Iglesias

#### **1. Bienvenue du Président.**

Le Président, M. Iván López, souhaite la bienvenue aux personnes présentes, puis énumère les procurations reçues par le Secrétariat de la part des membres absents en faveur d'autres membres présents :

- M. Aivaras Labanauskas (Lithuanian Long Distance Fisheries Association) a donné sa procuration à M. Emil Remisz (NAPO)
- Mme. Anna Boulova (FRUCOM) a donné sa procuration à M. Michel Goujon (ORTHONGEL)
- M. Anertz Muniategi (ANABAC) a donné sa procuration à M. Javier Garat (CEPESCA)
- Mme. Caroline Mangalo (CNPMEM) a donné sa procuration à M. Marc Ghiglia (UAPF)
- M. Gerard van Balsfoort (DFTPA) a donné sa procuration à M. Javier Garat (CEPESCA)
- Mme. Juana Parada (ORPAGU) a donné sa procuration à M. Francisco Portela (VIANAPESCA)
- M. Francisco Portela (VIANAPESCA), qui sera absent pendant une partie de la réunion, a donné sa procuration à M. Juan Manuel Liria (CEPESCA)

La liste des participants (membres et observateurs) se trouve jointe à titre d'Annexe I.

Le Secrétariat indique aux membres que dans le respect des normes statutaires, le quorum nécessaire pour l'adoption de décisions (50 % du total des membres présents ou représentés) se trouve réuni.

#### **2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.**

L'ordre du jour présenté est approuvé sans aucune modification.

#### **3. Approbation du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée générale - Sopot (Pologne), le 22 mai 2019**

Le procès-verbal de la précédente Assemblée générale tenue à Sopot, en Pologne, le 22 mai 2019, est approuvé sans commentaires ni amendements.

#### 4. Ratification annuelle du Président du LDAC

Question non traitée par manque de temps.

NOTE DE PROCÉDURE : Le mandat du Président est instauré pour trois ans ; une année de son deuxième mandat s'est écoulée et la ratification annuelle est volontaire.

#### 5. Rapport du Président / Secrétariat à propos de l'exercice 14 (1<sup>er</sup> juin 2020-31 mai 2021)

##### 5.1. Plan stratégique / Programme annuel de travail.

M. Alexandre Rodríguez, le Secrétaire général, expose le plan stratégique et le programme annuel de travail pour l'exercice 14.

La présentation complète est disponible en suivant ce lien :

[https://ldac.eu/images/2Rev\\_LDAC\\_Presentation\\_GA\\_26.05.20.pdf](https://ldac.eu/images/2Rev_LDAC_Presentation_GA_26.05.20.pdf)

##### DÉCISION :

**Les membres de l'Assemblée générale approuvent le plan stratégique annuel de l'Exercice 14. Avec l'approbation de l'Assemblée générale, le processus est déclaré conclu et le plan stratégique est considéré officiellement adopté au titre des dispositions des articles XIII et XV alinéa a) des statuts du LDAC.**

##### 5.2. Calendrier provisoire des réunions.

M. Alexandre Rodríguez, Secrétaire général, indique que les réunions plénières des Groupes de Travail 1, 2, 4 et 5 devraient avoir lieu de façon présentielle au mois d'octobre à Bruxelles, et que le Comité Exécutif est prévu à Bruxelles ou à Madrid en novembre. Mais la décision finale par rapport à ces réunions pourra être révisée et sera sujette à l'évolution de la situation épidémiologique et aux recommandations sanitaires concernant la pandémie de coronavirus COVID-19. Est également envisagée la possibilité de continuer à tenir régulièrement des réunions virtuelles, des Groupes de travail comme des Focus groups, dans un souci d'adaptation aux nouvelles circonstances et à titre de suivi des recommandations effectuées par les membres du Comité Exécutif.

Le calendrier complet des réunions est à la disposition de tous les membres, qui peuvent consulter la présentation spécifique :

[https://ldac.eu/images/2Rev\\_LDAC\\_Presentation\\_GA\\_26.05.20.pdf](https://ldac.eu/images/2Rev_LDAC_Presentation_GA_26.05.20.pdf)

##### 5.3. Approbation/Ratification des points 1 et 2.

Les membres de l'Assemblée générale ratifient les deux points précédents.

La présentation spécifique réalisée par le Secrétariat et contenant les alinéas du point 5 est disponible (à partir de la diapositive 13) en suivant ce lien :

[https://ldac.eu/images/2Rev\\_LDAC\\_Presentation\\_GA\\_26.05.20.pdf](https://ldac.eu/images/2Rev_LDAC_Presentation_GA_26.05.20.pdf)

#### 6. Rapport du Secrétariat concernant l'administration et les finances :

Le Secrétaire Général, M. Alexandre Rodríguez, a présenté au nom du Président et du Comité Exécutif un bilan du travail réalisé par le Conseil consultatif au cours de l'exercice 13 (1<sup>er</sup> juin<sub>2</sub>

2019-31 mai 2020) par rapport à son programme. Il a résumé les actions et les accords pris. La liste des lettres, recommandations et avis adoptés au cours de l'exercice financier a aussi été énumérée.

Les membres n'ont fait aucun commentaire supplémentaire.

### **6.1. État des comptes annuels (Recettes/Dépenses) de l'exercice 13 (2019-2020)**

Le Secrétaire Général, M. Alexandre Rodríguez, présente en détail les comptes et les recettes et dépenses du LDAC, ainsi que le calendrier des actions procédurales en attente d'exécution.

Il précise ensuite que toutes les organisations sont à jour dans le règlement de leur cotisation, à l'exception de BLOOM et de la Lithuanian Fisheries Producers Association, qui n'ont pas répondu aux rappels à l'ordre et avertissements réitérés et qui perdent donc leur statut de membre à compter du 1<sup>er</sup> juin 2020.

Par ailleurs, tous les États membres sont à jour dans le règlement de leur cotisation sauf l'Italie, qui a confirmé qu'elle fera le versement prochainement, et le Royaume-Uni, qui attend de voir comment évoluent les négociations du Brexit.

Par ailleurs, la Commission européenne a versé les deux premières échéances de sa contribution, soit 240 000 euros. Le solde restant, jusqu'à un maximum de 60 000 euro, sera liquidé et versé après remise du rapport final de l'exercice et présentation du certificat d'audit des comptes.

Après présentation des comptes de l'exercice actuel, il est proposé à l'Assemblée d'accorder un vote de confiance aux comptes présentés, les comptes définitifs devant être envoyés une fois achevé l'exercice (31 mai 2020).

#### **DÉCISION :**

**Le rapport final et la modification des comptes annuels de l'exercice 13 du LDAC sont donc approuvés par les membres de l'Assemblée Générale de façon consensuelle et sans objections. Le Secrétariat est prié de se livrer aux démarches administratives et procédurales nécessaires jusqu'à la clôture de l'exercice.**

### **6.2. Proposition de budget pour l'exercice financier 14 (2020-2021)**

Le Secrétaire Général Alexandre Rodríguez explique que le nouveau budget, correspondant à l'exercice 14, ira du 1<sup>er</sup> juin 2020 au 31 mai 2021. Le projet de budget a été envoyé par écrit à tous les membres du Comité Exécutif pour adoption par voie de courrier électronique et aux membres de l'AG avant la réunion. Actuellement, le Secrétariat attend de recevoir le nouveau contrat de la part de la Commission européenne pour signature.

Il indique ensuite que la CE a revu les montants de la subvention allouée à chacun des Conseils Consultatifs et que le LDAC s'est vu accorder pour le présent exercice une somme maximum de 350 000 euros (sur demande préalable et justification documentée des frais engagés). Cela signifie une augmentation de 50 000 euros par rapport aux exercices précédents.

Après présentation de la proposition de budget provisoire par le Secrétaire général, proposition approuvée par le Comité Exécutif en temps et en forme, le Président recommande à l'Assemblée Générale de ratifier cette proposition pour l'exercice financier à venir. Il est rappelé que, comme lors des exercices précédents, la proposition est un budget de minima basé sur les recettes

effectivement reçues et/ou engagées conformément au principe de prudence budgétaire et aux dispositions du Règlement financier de la Commission.

Comme pour les exercices précédents, il conviendra d'ajuster le budget en fonction des recettes reçues au cours de l'exercice et d'équilibrer les lignes suivant les frais engagés.

**DÉCISION :**

**Les membres de l'Assemblée Générale approuvent le budget opérationnel pour l'exercice financier 14 du LDAC de façon consensuelle.**

**6.3. Liste des départs et des arrivées parmi les membres du LDAC.**

Le Secrétaire général, M. Alexandre Rodríguez, explique que le LDAC compte actuellement 56 organisations membres, dont trois ont demandé à quitter le Conseil consultatif :

- BirdLife International
- Scottish Pelagic Fishermen's Association
- Scottish White Fish Producers Association Limited

Le départ de Birdlife laisse une place libre au Comité Exécutif dans la catégorie « autres groupes d'intérêt ».

Le Secrétaire indique ensuite que l'organisation suivante a demandé son adhésion :

- Puerto de Celeiro S.A.

**6.4. Admission de nouveaux membres du LDAC**

Après consultation à la Commission Européenne et au reste des États membres en bonne et due forme, et puisqu'aucune opposition n'a été manifestée, l'Assemblée Générale se voit soumettre la décision d'accueillir l'organisation candidate comme membre du LDAC.

**DÉCISION :**

**Les membres de l'Assemblée Générale approuvent par consensus que l'organisation qui a demandé son adhésion, Puerto de Celeiro, soit admise comme membre de plein droit du LDAC.**

**6.5. Approbation/Ratification des points précédents 1 à 4.**

**DÉCISION : Les membres de l'AG approuvent à l'unanimité les points ci-dessus (6.1-6.4).**

**7. Évaluation du fonctionnement du LDAC Phase 2 : Présentation des recommandations principales du consultant externes (BG Sea Consulting) et lancement de la publication.**

M. Benoît Guérin, de BG Sea Consulting, présente la Phase II de l'évaluation de fonctionnement du LDAC, basée principalement sur trois aspects spécifiques :

1. Pratiques de coopération internationale avec les institutions et agences de l'UE (Commission européenne, Commission de la pêche du Parlement Européen, Agence européenne de contrôle des pêches, etc.), les administrations des états membres de l'UE et les organisations internationales de nature intergouvernementale (ORGP, OPANO, CICAA et CTOI, FAO, COMHAFAT, etc.)

2. Politique de communication et stratégie de relations publiques.

3. Questions de genre liées aux politiques de pêche et de coopération au développement de l'UE (y compris l'équilibre et l'égalité des genres dans les APPD).

Le document complet est disponible à la consultation en suivant ce lien :

[https://ldac.eu/images/FINAL\\_PerformanceReview\\_II\\_v5.2\\_compressed\\_26\\_05\\_2020.pdf](https://ldac.eu/images/FINAL_PerformanceReview_II_v5.2_compressed_26_05_2020.pdf)

Le Président remercie M. Guérin et le félicite, soulignant l'importance de ce rapport car il servira de feuille de route pour améliorer les aspects fonctionnels et l'approche stratégique du LDAC.

Le Secrétaire général dit aux membres que la version en ligne du rapport est disponible car déjà publiée. Une édition sous format papier sera publiée, et remise lors des prochaines réunions présentiels.

Après les questions et suggestions des membres, il est décidé qu'il peut être important de développer des indicateurs de performance pour mesurer la qualité et l'efficacité du degré de conformité aux objectifs inclus dans le programme de travail.

## **8. Politique relative aux communications du LDAC**

Le Secrétaire général, M. Alexandre Rodríguez, parle de la possibilité de développer une stratégie de communication pour le LDAC sur la base de la recommandation effectuée dans le rapport d'évaluation de performance qui vient d'être présenté. Il rappelle qu'une version préliminaire avait été présentée pour la première fois à l'AG 2017, mais n'avait pas été adoptée. Il suggère d'envoyer une consultation assortie d'une version mise à jour de plan stratégique de communication à tous les membres à propos de ce document. Aucun commentaire ni aucune objection ne sont soulevés.

**DÉCISION : Le Secrétariat diffusera au cours du deuxième semestre de 2020 une version provisoire mise à jour de plan stratégique parmi les membres du Comité Exécutif, pour qu'ils apportent leurs commentaires, et le cas échéant l'adoptent.**

## **9. Clôture de la réunion.**

Le Président, M. Iván López, indique que l'Assemblée Générale de mai 2020 aura lieu à Berlin, si tant est que les circonstances dues à la pandémie de COVID-19 le permettent. Il conclut ensuite la séance en remerciant les membres et observateurs présents pour leur assistance virtuelle et leur participation active, l'équipe des interprètes pour leur travail pendant la réunion, les techniciens de support et de son de la plateforme technologique choisie pour l'événement (VoiceBoxer) qui ont résolu les problèmes techniques de connexion et de streaming pendant la réunion, et le Secrétariat pour son énorme travail logistique, organisationnel et de contenu en guise de préparation de cette réunion.

**La séance annuelle ordinaire de l'Assemblée Générale est levée.**

**ANNEXE I. Liste des participants**  
**Assemblée Générale du Conseil consultatif de pêche lointaine**  
**26 mai 2020 - par vidéoconférence**

**MEMBRES**

1. Iván López. AGARBA/CEPESCA
2. Béatrice Gorez. CFFA-CAPE
3. Emil Remisz. NAPO
4. Juan Manuel Liria. CEPESCA
5. Javier Garat/Rocío Béjar. CEPESCA
6. Luis Vicente. ADAPI
7. Vanya Vulperhorst. OCEANA
8. Francisco Mari. Bread for the World
9. Gerard Van Balsfoort. Dutch Pelagic Freezer-trawler Association
10. Julien Daudu. EJP
11. Raúl García. WWF SPAIN
12. Michel Goujon. ORTHONGEL
13. Marc Ghiglia. CNPMM/UAPF
14. Despina Symons/Jacopo Pasquero. EBCD
15. Erik Olsen. The Danish Society for a Living Sea
16. Esben Sverdrup-Jensen. Danish Pelagic Producers Organisation
17. Justine Guiny. Birdlife International
18. Julio Morón. OPAGAC/AGAC
19. Juan Manuel Trujillo. European Transport Federation
20. David Troncoso. ANASCO
21. Yaiza Dronkers. International Pole & Line Foundation
22. Felicidad Fernández. ANFACO-CECOPECA
23. Sean O'Donoghue. KFO
24. Sara Fröcklin. Swedish Society for Nature Conservation
25. Jane Sandell. NFFO/FPO
26. Edelmiro Ulloa. Anapa, Anamer, Agarba et Anamix
27. Francisco Portela Rosa. VIANAPESCA
28. José Manuel Fernández Beltrán/Sergio López. OPP Lugo
29. Rosalie Tukker. EUROPÊCHE
30. Andrea Ripol. Seas at Risk
31. Haydeé Fernández. CONXEMAR
32. Katarina Sipic. AIPCE

**OBSERVATEURS**

33. Benoît Guérin. BG Sea Consulting
34. Eduardo Míguez. Puerto de Celeiro S.A.
35. Pedro Reis. Market Advisory Council
36. Jesús Iborra. Parlement européen – Secrétariat PECH
37. Carlos Ossorio. Secrétariat général de la pêche. Espagne
38. Mónica Corrales. Secrétariat général de la pêche. Espagne
39. Amaia Silanes. Secrétariat général de la pêche. Espagne
40. Mariana Toussaint. FAO
41. Marcio Castro De Souza. FAO
42. Alexandre Rodríguez. LDAC
43. Manuela Iglesias. LDAC
44. Marta de Lucas. LDAC